

**Conditions générales pour la construction
en maçonnerie de pierre naturelle –
Rectificatif C1 à la norme SIA 118/266-2:2017**

Le présent rectificatif SIA 118/266-2-C1:2025 à la norme SIA 118/266-2:2017 a été approuvé par la commission SIA « Normes de structures porteuses » le 17 octobre 2025.

Il est valable à partir du 1^{er} novembre 2025.

Il est mis à disposition sous www.sia.ch/rectificatif.

Rectificatif C1 à la norme SIA 118/266-2:2017 fr

Page	Chiffre	Jusqu'à présent (Les erreurs sont signalées en gras et barrées)	Correction (Les corrections sont surlignées en gras et en italique)
5	0.1.2	Elle ne s'applique pas aux travaux exécutés selon la norme SIA 269/6-1 Maintenance des structures porteuses—Structures en maçonnerie, partie 1: pierres naturelles.	